

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? - - -
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? - - -
- c. Fondations? - - -
- d. Caisses communales? - - -
- e. Biens d'église? - - -
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? - - -
- g. De biens-fonds? - - -
- h. Ou d'autres capitaux quelconques? - - -

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Remarque Générale.

234 florins, 1268 lb. st. est de 4 bat. Et 13 fl. 68. pour bled pour Chauffage de laus, Enfant.

Le tout en Argent, point de Bled ny Vin, et bois.

La Commune fait 122 fl. 68. outre les 13 fl. 68. pour laus, Enfant, et la Bourse des Laus fait 111 fl. 71. 68.

Il n'y en a point.

Aucun.

point.

La Caisse Communale fournit au Recteur par ans 136 fl. y compris les 13 fl. 68. pour laus, Enfant, outre un jardin, et quelques logements, et chaufferie d'école. L'Eglise ne fournit rien pour le Recteur.

Il n'y a aucun fond qui soit de l'argent que les Pères de famille, donne, mais donne, pour aider à la Chaire Pension 10 bat. par an chaque Enfant, Bourgeois, et 20 bat. par an bourgeois.

Il n'y en a point.

Il n'y a aucun autre Capital quelconque, qui soit au profit de l'école.

Le sieur de Signeur, de Coinssin, avait Rangement le Salaire, ou Pension de Recteur lors de son Etablissement de 50 fl. par an, qui a été abolie lors de l'abolition des Droits féodaux. L'Ecole en est cette année aux premières May. La Commune ne peut le payer, étant Salaires en revenus.

47. Les 50 florins ont été donnés par le sieur de Signeur de Coinssin au Recteur, et ont été payés par le sieur de Coinssin qui prenait à la propriété d'un commun des son fief.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? R. A. Lich.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? Un Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? Une Commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? Paroisse et Agence de Lich.

d. District de Nion.

e. Canton Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. Le Village de Vich, faisant 35 feux de ménage. Trois Maisons, faisant 3 feux, à l'environ un quart d'heure du Village. Entout 38 feux.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.) Dit à l'article Cy devant.

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Le Village de Vich
Le Moulin Bernier
Détour. Clarens, fabrique de papier
& la Touvière, maisons foraines

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. Le Moulin Bernier 10 minutes. idem Clarens 10. Minutes. la Touvière 15. Minutes.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? Il y en a actuellement sur le Role Fronte quatre & des années plus.

Il n'y en a point à Clarens, à la Touvière. Il y en a trois qui l'ont fréquentée avant la Révolution, & non après.

113
227

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *de Glard 15. Minutes*
de Coinvins 15. Minutes, de Beguin de même
de Luin 1/2 h. de Luin 1/2 h. de Buersins 1 h.
de Genollier 1/2 h. de Givins 1 h. de Trélex 1 h.
 a. Leurs noms. *de Daillier 1/2 h. de Prangins 3/4 h.*
de Dully 1/2 h. de Durinnet 1 h.
 b. Leurs distances réciproques. *idem.*

I I.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *a Lire, l'écriture, l'arithmétique, la Musique, l'écrit, les Prières & le Catéchisme d'Otterswald.*
 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *Toute l'année Dix écoles par semaines, qui durent en hiver trois h. en été 1 h. 1/2.*
 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *Les Petites Lettres simples & doubles, Les psaumes, le Nouveau Testament, le Catéchisme d'Otterswald, & la Bible.*
 8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observer? *Le Régent tient une note exacte de ceux qui manquent à l'école et la présente à celui qui en fait la visite.*
 9°. Durée de l'école chaque jour? *idem. Voyez le N° 6.*
 10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *Classés.*

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.
 a. Qui a établi jusques ici le Régent? *Le Vicaire, Baron & de quelle manière? de Prangins, & le Pasteur de la paroisse l'établirent de concert après un an de réflexion.*
 b. D'où est-il? *de Rich.*
 c. Son nom *Jean-Jacques Cheminad.*

(3)

- d. Son âge. *27. Ans.*
 e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *Un.*
 f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *Deux Ans.*
 g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *Deux Hivers sous Régent à Beguin. Cher un Parents.*
 h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles font-elles? *Chambre à son tour avec les Régents de Glard & Coinvins, les prières du Dimanche & une fois semaine.*
 12°. Écoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *Voyez N° 5. p. 6.*
 a. En hiver, } soit garçons ou filles. *Trente quatre qui doivent la fréquenter toute l'année. Il n'y en a très peu en été.*
 b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école. *Un Petit Jardin de 15. toises appartenant à la Commune, qui en donne la jouissance au Régent.*
 a. Possède-t-elle de pareils fonds?
 b. Quelle en est la valeur?
 c. Source des revenus.
 d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? *Non. La Bourse des Pauvres paye annuellement une certaine somme.*
 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *Rien.*
 15°. Bâtiment de l'école. *Une Maison appartenant à la Commune.*
 a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *Vieux Mais réparés depuis peu.*
 b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *Sioux Mais réparés depuis peu ou il y a une chambre à plan-pied avec cheminée.*
 c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? *Deux Chambres sur l'école, à l'usage du Régent.*
 d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *La Commune.*

(4)

16. Pension de l'instituteur ou maître d'école? *Cent, Sixante francs.*

A. En argent, bled, vin, ou bois? *En Argent; rien autre.*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

La Bourne des Pauvres paye Sixante francs & La Commune, Sixante deux francs.

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Le G-devant Seigneur de Prangins Gland & Vich. Payoit trente huit francs. Mais il s'est déclaré ne vouloir plus payer depuis l'année 1798. Il est présentement question de savoir qui payera cet article.

Ad. Les cotisations du G-devant Seigneur de Prangins pour les pères de famille de Vich étoient un don pur & simple, gratuit de sa part, & l'effe de l'Institut qui servoit à la prospérité d'une commune de son chef, mais qui ne lui est plus rien aujourd'hui. C'est par la même raison qu'il a renoncé à toute la dotation qui lui étoit distribuée précédemment dans cette commune, ainsi que dans celle de Gland.

Ad. Les cotisations du G-devant Seigneur de Prangins pour les pères de famille de Vich étoient un don pur & simple, gratuit de sa part, & l'effe de l'Institut qui servoit à la prospérité d'une commune de son chef, mais qui ne lui est plus rien aujourd'hui. C'est par la même raison qu'il a renoncé à toute la dotation qui lui étoit distribuée précédemment dans cette commune, ainsi que dans celle de Gland.

Ad. Les cotisations du G-devant Seigneur de Prangins pour les pères de famille de Vich étoient un don pur & simple, gratuit de sa part, & l'effe de l'Institut qui servoit à la prospérité d'une commune de son chef, mais qui ne lui est plus rien aujourd'hui. C'est par la même raison qu'il a renoncé à toute la dotation qui lui étoit distribuée précédemment dans cette commune, ainsi que dans celle de Gland.

Ad. Les cotisations du G-devant Seigneur de Prangins pour les pères de famille de Vich étoient un don pur & simple, gratuit de sa part, & l'effe de l'Institut qui servoit à la prospérité d'une commune de son chef, mais qui ne lui est plus rien aujourd'hui. C'est par la même raison qu'il a renoncé à toute la dotation qui lui étoit distribuée précédemment dans cette commune, ainsi que dans celle de Gland.

Ad. Les cotisations du G-devant Seigneur de Prangins pour les pères de famille de Vich étoient un don pur & simple, gratuit de sa part, & l'effe de l'Institut qui servoit à la prospérité d'une commune de son chef, mais qui ne lui est plus rien aujourd'hui. C'est par la même raison qu'il a renoncé à toute la dotation qui lui étoit distribuée précédemment dans cette commune, ainsi que dans celle de Gland.

Ad. Les cotisations du G-devant Seigneur de Prangins pour les pères de famille de Vich étoient un don pur & simple, gratuit de sa part, & l'effe de l'Institut qui servoit à la prospérité d'une commune de son chef, mais qui ne lui est plus rien aujourd'hui. C'est par la même raison qu'il a renoncé à toute la dotation qui lui étoit distribuée précédemment dans cette commune, ainsi que dans celle de Gland.

Ad. Les cotisations du G-devant Seigneur de Prangins pour les pères de famille de Vich étoient un don pur & simple, gratuit de sa part, & l'effe de l'Institut qui servoit à la prospérité d'une commune de son chef, mais qui ne lui est plus rien aujourd'hui. C'est par la même raison qu'il a renoncé à toute la dotation qui lui étoit distribuée précédemment dans cette commune, ainsi que dans celle de Gland.

Ecole de Vich.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *Gland.*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *C'est un Village.*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *C'est une Commune proprement dite.*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *De la Paroisse de Vich, & de l'Agence de Gland.*

d. District *De Nyon.*

e. Canton *Du Léman.*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Elles en sont très-peu éloignées.*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *Idem.*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Le Village de Gland, & les cinq fermes, sont à 80 fms du ménage dans la circonférence du premier quart d'heure. Et cinq fermes, faisant 6 ménages dans la circonférence du second. Mont 86 ménages.

Le Village de Gland & les cinq fermes, sont à 20 minutes. Moins éloigné d'un quart d'heure. Les Marais, à 1/2 heure. Les avouillons à 25 minutes. & les Sales à 25 minutes; Mais de toutes ces fermes il ne vient actuellement point d'enfant à l'école.

Les enfants qui fréquentent cette école actuellement, et qui sont au nombre de 62. sont tous dans le Village de Gland, des années il y en a même jusqu'à 70.